

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la réunion Du 15 Décembre 2015

ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Budget 2015 – Révision des AP/CP
4. – Budget 2015 – Modification de crédits
5. – Ouverture d'une ligne de trésorerie – LT
6. – Deuxième bilan provisoire concernant la contribution financière de la Commune au coût de la première visite de contrôle facturé par la SPANC (FERCHER) aux propriétaires florentais d'installation d'assainissement non collectif
7. – Convention de partenariat entre la Ville de ST FLORENT S/CHER et l'Association ST FLORENT CULTURE – 2016 -2018
8. – Prise en charge par la Commune d'un écart déficitaire constaté sur la régie d'avance « Aragon »
9. – Demande de financement pour deux arrêts de bus dans le cadre de leur mise en accessibilité
10. – Remboursement par un tiers
11. – Critères de l'entretien professionnel
12. – Document unique
13. – Taux d'avancement de grades 2016
14. – Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association SAINT FLORENT CULTURE
15. – Vente d'une parcelle de terrain communal
16. – Résiliation d'une convention d'occupation du Stade Maurice Baquet
17. – Résiliation d'une convention d'occupation des courts de tennis du Stade Maurice Baquet
18. – Autorisation d'ouverture des commerces le Dimanche
19. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille quinze, le quinze Décembre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le neuf Décembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal , Adjoint BARRY François – BREUILLE Sylvie – MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIÈRE Laurence – MOUTTOU Emmanuelle – ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – VOISINE Joël – ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – BEGASSAT Jean-Claude – DELAUAUD Pierre.

Etaient représentés : Mme et Mrs TÉILLET Jean-François – AIT BAHHA Moustapha – BEAUDOUX Marie-Claude avaient remis respectivement leurs pouvoirs à Mrs JACQUET Marc – LEMKHAYER Kamal – BEGASSAT Jean-Claude.

Etait absente : Mme TOURNEZIOT Amandine

Secrétaire de séance : Mme BREUILLE Sylvie

En exercice : 29 Présents : 25 Procurations : 3 Votants : 28 Absente : 1

1.- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Pas de remarque de la part des élus. Adopté

2.- INFORMATIONS DU MAIRE

Remerciements de la Chorale Vicus Auréus pour avoir été honorée lors de la remise des trophées 2015 et pour l'invitation à la réception lors de cette occasion.

3.- BUDGET 2015 – REVISION DES AP/CP

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

ANNEXE BUDGETAIRE : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

La procédure relative au vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (A.P. / C.P.) est fixée à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et son application suivant le décret n° 97-175 du 20 février 1997.

Il est rappelé que la gestion des A.P. / C.P. vise à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle en planifiant la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique :

- Les A.P. constituent la limite supérieure du financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;
- les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des A.P. correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;

La modification du tableau des A.P. / C.P. doit se faire par délibération du conseil municipal.

Après avoir été examiné par la Commission des finances du 7 Décembre 2015, il est demandé au Conseil municipal de procéder à la révision des montants AP / CP qui avaient été portés en annexe IV-B2.1 du budget primitif 2015 ; en voici le détail ci-après :

- Concernant les Autorisations de Programme la révision totale est en baisse pour 105 818€,
- Concernant les Crédits de Paiement 2015 la révision totale est en baisse pour 356 941€.

AP N° 6 –CONCESSION ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT « ZAC DU BOIS D'ARGENT »-

Cette AP inscrite depuis le budget primitif 2013 pour 3 294 721€ doit être révisée.

Des frais d'insertions ont été versés en 2015 pour 228.19€, le montant total de l'AP doit être porté à 3 294 950€.

Suite aux avances versées à la SEM TERRITORIA pour son action depuis 2013 et aux frais d'insertions réglés en 2015, le réajustement des CP est le suivant :

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalizations</u>	<u>Correction</u>	<u>Nlle situation</u>
- 2013 =	80 000€	80 000.00€		80 000€
- 2014 =	200 000€	200 000.00€		200 000€
- 2015 =	350 000€	350 228.19€	+ 229.00€	350 229€
- N+1 et + =	<u>2 664 721€</u>	0.00€		<u>2 664 721€</u>
	3 294 721€			3 294 950€

AP N° 8 –« QUARTIER DU BREUIL : VRD / LOTISSEMENT PAVILLONS HLM RUE DE BERRY»-

Cette AP inscrite depuis le budget primitif 2014, réajustée au BP 2015 doit être révisée au niveau des crédits de paiements 2015 et 2016 ; le réajustement est le suivant :

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalizations</u>	<u>Correction</u>	<u>Nlle situation</u>
- 2014 =	35 907€	35 907.00€		35 907€
- 2015 =	297 328€	169 409.14€	→ - 127 918€	169 410€
- 2016 =	<u>néant</u>	0.00€		<u>127 918€</u>
	333 235€			333 235€

AP N° 9 –« ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE»-

Cette AP inscrite au budget primitif 2014, réajustée au BP 2015 doit être révisée.
Les crédits de frais d'études et d'insertions prévus initialement pour 149 848€ étant à la baisse, le montant total de l'AP doit être ramené à 43 801€.

Au niveau des CP, le réajustement est le suivant :

	<u>Crédits ouverts</u>		<u>Réalizations</u>		<u>Correction</u>	<u>Nlle situation</u>
- 2014 =	3 848€		3 848.00€			3 848€
- 2015 =	80 000€	→	2 748.00€	→	- 77 252€	2 748€
- 2016 =	66 000€		0.00€			37 205€
	<u>149 848€</u>	→		→		<u>43 801€</u>

AP N° 10 –« RUE SALENGRO : CREATION COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES ET TRAVAUX DE VRD»-

Cette AP inscrite au budget primitif 2015 doit être réajustée qu'au niveau des crédits de paiements.

Préalablement aux travaux, un levé topographique a été réalisé pour un montant de 4 200€ ; ceci constituant la seule dépense engagée et réglée en 2015.

Il est précisé que cette opération doit être réalisée conjointement avec la Communauté de Communes FerCher ; L'exécution des travaux sera donc calée suivant le calendrier de ceux revenant à FerCher.

En l'état actuel du dossier, le montant total de l'AP est maintenu pour 872 260€.

Au niveau des CP, le réajustement est le suivant :

	<u>Crédits ouverts</u>		<u>Réalizations</u>		<u>Correction</u>	<u>Nlle situation</u>
- 2015 =	156 200€	→	4 200.00€	→	- 152 000€	4 200€
- N+1 et + =	716 060€		0.00€			868 060€
	<u>872 260€</u>	→		→		<u>872 260€</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la révision du montant des AP/CP.

4. - BUDGET 2015 – MODIFICATIONS DE CREDITS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, fait part que pour donner suite à la Commission des Finances qui s'est tenue le 7 Décembre 2015, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les modifications suivantes qui concernent principalement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT –INSCRIPTION DE CREDITS POUR 65 090,00€-

SECTION D'INVESTISSEMENT –INSCRIPTION DE CREDITS POUR 56 754,00€-

Chapitre	Libellé Chapitres Section de Fonctionnement	Pour	Contre	Abstentions
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	28	0	0
022	Dépenses imprévues	28	0	0
023	Virement à la Section d'Investissement	28	0	0
RECETTES				
70	Produits des services du Domaine et Ventes diverses	28	0	0
74	Dotations, subventions de participations	28	0	0
77	Produits exceptionnels	28	0	0

Section d'Investissement				
N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
11	Autres bâtiments	28	0	0
18	Police Municipale	28	0	0
Hors opérations				
	Opérations financières (réelles et ordre)			
	Dépenses	28	0	0
	Recettes	28	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente modification de crédits.

5. - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – LT

Monsieur marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances, informe le conseil municipal qu'il semble souhaitable afin de gérer au mieux la trésorerie de la Commune, de procéder au renouvellement d'une ligne de Trésorerie.

Il rappelle que pour l'année 2015, deux contrats de ligne de trésorerie étaient en place :

- Crédit Mutuel pour l'année : 400 000€ (contrat « formule classique »),
- Caisse d'Epargne d'avril à décembre : 250 000€ (contrat « formule internet »)

Après étude, il convient de réajuster le montant annuel de la LT à 500 000€.

A cet effet, 4 organismes bancaires ont été sollicités par courriels le 24 novembre 2015 ; il s'agit de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Au 4 décembre 2015, date butoir de dépôt des offres, tous les établissements sélectionnés ont adressé un dossier pour le montant demandé.

Dans l'ordre d'arrivée, les propositions reçues sont les suivantes :

- 1- **LE CREDIT MUTUEL** offre « classique » du 26 Novembre 2015 :

Durée du contrat : 1 an,

Validité de l'offre : jusqu'au 15/12/2015,

Tirage & remboursement des fonds : au gré de la Commune, tirage par virement jour J avant 14h sur présentation d'un appel de fonds dûment signé et complété (courrier & courriel),

Règlement des intérêts : A la fin de chaque trimestre civil. Base de calcul / 360 jours,

Base du taux : variable, index EURIBOR 3M moyenne 1 mois -à titre indicatif l'index d'octobre est de -0,05345%

Marge : + 1,20% soit un taux en octobre de 1,20%

Commission de réservation : 0,10% du montant plafond soit 500€,

Commission de non utilisation : 0,15% calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts.

2- **LA CAISSE D'ÉPARGNE** : offre « Internet » du 30 novembre 2015 :

Durée du contrat : 1 an,

Date limite de signature : 30/12/2015,

Tirage & remboursement des fonds : au gré de la Commune (suivant créneaux horaires de saisie prédéfinis par la Caisse d'Épargne) ; pour le tirage aucun montant minimum.

Règlement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office. Base de calcul / 360 jours

Base du taux : variable, index EURIBOR 1 semaine –à titre indicatif l'index au 29/11 est de – 0,170%

Marge : +1,09% soit un taux au 29/11 de 1,09%

Frais de dossier : 650€

Commission d'engagement et de mouvement : néant

Commission de non utilisation : 0,09% de la différence entre le montant de la LT et l'encours quotidien moyen –périodicité mensuelle-.

3- **LE CREDIT AGRICOLE** : offre « Internet » du 4 décembre 2015 :

Durée du contrat : signature + 364 jours,

Validité de l'offre : jusqu'au 17/12/2015 *sous réserve de la décision du comité de crédits de la Caisse Régionale,*

Tirage & remboursement des fonds : au gré de la Commune (fax ou internet par Optimnet *sous réserve contrat Optimnet et Digipass conformes*) ; pour les tirages et les remboursements, un montant minimum est fixé à 15 000€,

Règlement des intérêts : mensuel. Base de calcul / 360 jours

Base du taux : variable, index EURIBOR 3M moyenné

Marge : + 1,22% soit un taux en octobre de 1,22%

Frais de dossier : 0,10% du montant plafond soit 500€,

Commission d'engagement : 0,35% du montant du crédit, soit 1 750€,

Commission de non utilisation : néant

4- **LA BANQUE POSTALE** : offre « classique » du 4 décembre 2015 :

Durée du contrat : 364 jours avec prise d'effet à compter 3 semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 4 février 2016,

Validité de l'offre : jusqu'au 18/12/2015

Tirage & remboursement des fonds : procédure de crédit d'office – date de réception de l'ordre J avant 15h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum pour les tirages fixé à 10 000€,

Règlement des intérêts : trimestriel. Base de calcul / 360 jours

Base du taux : variable, index EONIA (au 03/12 : - 0,136%)

Marge : + 1,310% l'an soit un taux en octobre de 1,310%

Commission d'engagement : 750€

Commission de non utilisation : 0,200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat – trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Les membres de la Commission des Finances ont étudié ces différentes offres le 7 décembre 2015 ; le taux de marge ainsi que les frais annexes ont été les points à privilégier pour leur choix. Le classement place en 1 la Caisse d'Épargne, puis en 2 le Crédit Mutuel.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre interactive de la CAISSE D'ÉPARGNE pour un montant de LIGNE DE TRESORERIE de 500 000€.

La ville s'engage d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget communal, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Interventions :

Monsieur VOISINE demande si sur 2015 la ligne de trésorerie a été utilisée ?

Réponse : l'historique est retracé dans le compte rendu de la Commission des Finances du 7 Décembre 2015, pour mémoire elle n'est pas utilisée depuis le mois d'Octobre

Monsieur Marc JACQUET fait remarquer que la Caisse d'Épargne prend très peu de frais de commissions

Monsieur VOISINE constate que les frais sont très importants pour un temps très court d'utilisation

Monsieur Marc JACQUET constate que généralement les organismes bancaires après avoir examiné les documents budgétaires de la Commune préconise des prêts sur des sommes moindres que proposées. Lors de la consultation les offres ont été immédiatement faites sur les 500 000 € préconisés, ce qui signifie que la gestion financière de la ville est saine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Épargne.

6. - DEUXIEME BILAN PROVISOIRE CONCERNANT LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU COUT DE LA PREMIERE VISITE DE CONTROLE FACTURE PAR LE SPANC (FERCHER) AUX PROPRIETAIRES FLORENTAIS D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, explique que lors du conseil municipal du 27 octobre 2009 par délibération n° 2009/10/08, la commune de ST FLORENT S/CHER avait décidé, à titre exceptionnel, de prendre à son actif le versement direct aux propriétaires florentais d'une contribution de 30€ sur le coût de la 1^{ère} visite de contrôle par les agents du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de leur installation d'assainissement non collectif.

Cette décision deviendra caduque après la dernière 1^{ère} visite de contrôle effectuée.

Lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2011, un premier bilan, provisoire a été présenté faisant état d'une participation globale de la Commune de 450€ suite aux 15 demandes réceptionnées entre 2009 et 2011.

Il convient de présenter un nouveau bilan provisoire réactualisé.

Le SPANC a transmis régulièrement à la Mairie les avis de contrôle effectués.

Suite aux derniers dossiers transmis par le SPANC et les démarches effectuées par les propriétaires, la participation financière de la Commune a été comptabilisée de la manière suivante :

Année budgétaire	Crédits ouverts au budget (art.6745)	Nbre de contrôles effectués	Nbre de demandes reçues	Total de la participation communale
2009	1 500€	2	0	0€
2010	750€	31	4	120€
2011	1 380€	16	11	330€
2012	800€	19	4	120€
2013	750€	37	21	630€
2014	450€	36	11	330€
2015 <i>au 01-12</i>	510€	6	0	0€
Bilan provisoire		147	51	1 530€

Interventions :

Une précision est donnée à Mme LEPRAT sur le fait que le remboursement des 30 € ne se fait que sur la première visite, s'il y a d'autres visites, le pétitionnaire ne percevra pas d'autre versement.

Après avoir été examiné par la Commission des Finances du 7 Décembre 2015, le Conseil municipal entérine, à l'unanimité, la participation communale de ce deuxième bilan provisoire.

7. - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ST FLORENT SUR CHER ET L'ASSOCIATION SAINT FLORENT CULTURE - 2016-2018

Monsieur Kamal LEMKHAYER, Adjoint délégué aux Affaires Culturelles fait part que la convention établie le 21 décembre 2012 pour une validité de trois ans est arrivée à son terme, il convient de procéder à l'établissement d'un nouveau document de partenariat avec SAINT FLORENT CULTURE.

Le projet d'une convention, examiné par la Commission des Finances du 7 Décembre 2015, couvrant la période 2016 - 2018 a été présenté à la présidente de l'association qui en a fait retour avec les modifications :

- L'atelier calligraphie se terminera en juin 2016,
- L'atelier théâtre adulte n'existe plus depuis 2013,
- L'atelier théâtre enfants n'est plus à l'espace Dordain mais à l'auditorium Centre Aragon, au cinéma Le Rio et à la petite salle de Roseville.

Concernant le point 5-2 « obligations comptables et financières », il convient de modifier le nombre de représentants de la municipalité présents lors des assemblées générales : 2 au lieu de 1.

Il est rappelé que conformément à l'article 4-1 de la convention, un avenant financier fixera annuellement le montant de la subvention municipale à verser.

Interventions :

Monsieur MILLOT MAYSOUNABE demande en quoi consiste cette convention

Réponse : elle est obligatoire pour toutes les associations qui perçoivent plus de 23 000 € de subvention municipale annuelle. Elle gère donc le versement de la subvention mais également la représentation de la Commune au sein de l'association, la gestion des locaux, etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Présidente de SAINT FLORENT CULTURE

8. - PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UN ECART DEFICITAIRE CONSTATE SUR LA REGIE D'AVANCES « ARAGON »

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances, informe que Mme RICHARD, comptable du trésor, a effectué le 20 octobre 2015 un contrôle de la régie d'avances « Aragon ». Sur le procès-verbal établi ce jour-là, un écart déficitaire a été constaté pour un montant de 264,26€. Ni le régisseur d'avances, ni le service comptabilité – finances n'ont pu apporter d'explication sur l'origine de cette différence. Il s'avère que depuis la création de la régie en 1993, plusieurs régisseurs successifs ont œuvré sans qu'il y ait eu de vérification réalisée par le Trésor Public.

Il est à noter que depuis son arrivée en février 2015, Mme RICHARD a procédé à plusieurs contrôles aussi bien dans les régies d'avances que de recettes de la Commune. La trésorière a transmis un courrier au Maire le 27 novembre 2015, faisant constat de la différence en moins sur le montant de l'avance octroyée s'élevant à 15 245,00€. Le 3 décembre 2015, par voie de courrier, M. Philippe SELLIER, régisseur de la régie d'avances « Aragon » a été informé par le Maire de la situation déficitaire des fonds dont il a la responsabilité.

Toutefois, faute d'avoir eu par le passé un contrôle de cette régie même lorsqu'il y avait changement de régisseur, l'imputabilité de cet écart ne peut être statuée formellement à M. SELLIER.

La Commune peut accorder la remise gracieuse sur le montant dû et décider la prise en charge en lieu et place du régisseur ; M. SELLIER ne sera pas redevable des 264,26€ auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques comme le prévoit les textes en vigueur en matière de tenue de comptes des régies.

Dans ce cas, cette somme devra être mandatée par la Commune dans son budget 2015 en section de fonctionnement à l'article 6718.

Après avoir été présenté à la Commission des Finances du 7 Décembre 2015, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la prise en charge de cet écart financier.

9. - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DEUX ARRETS DE BUS DANS LE CADRE DE LEUR MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur TABARD, Adjoint délégué aux Transports, informe que par délibération du 12 Décembre 2011 précisée par délibérations n° 6 du 26 Mars 2012 et n° 15 du 25 Juin 2015, le syndicat mixte intercommunal à vocation transports urbains (AGGLOBUS) a dans le cadre de la Loi du 11 Février 2005 concernant l'amélioration de l'accessibilité au cadre bâti, aux transports et aux nouvelles technologies pour les personnes dont la mobilité est réduite, décidé de retenir la mise en accessibilité totale, des lignes 1 à 5 de son réseau.

Afin d'aider les collectivités membres du périmètre de transport urbain (PTU) à réaliser les travaux indispensables pour que chacun puisse avoir accès au réseau de transport collectif, AGGLOBUS a décidé d'inscrire une enveloppe budgétaire d'un montant global de 100 000 € minimum, ce qui permettrait de prendre en charge 80 % du montant HT des travaux, cette subvention étant plafonnée à hauteur de 8 000 € HT par arrêt.

La Commune de SAINT FLORENT ayant inscrit au budget 2015 la mise en accessibilité de quais d'arrêts de bus situés sur la RN 151, un marché public de travaux a été établi avec la Société EUROVIA (délibération n° 2015/09/04 du 1^{er} Septembre 2015) et il a été décidé de retenir la mise en conformité de deux arrêts de bus :

- Arrêt n° 14 situé au rond point devant le magasin LIDL
- Arrêt n° 15 situé après le rond point au niveau du magasin SUPER U.

Par délibération n° 2015/11/07 du 5 Novembre 2015, une demande de subvention et un dossier de réalisation des travaux a été adressé à AGGLOBUS qui dès sa réception a fait savoir que les projets devaient être modifiés techniquement pour permettre une bonne exploitation de la ligne de bus qui dessert la Commune.

Les plans et l'étude du volet technique ont donc été revus en liaison avec AGGLOBUS et une étude chiffrée a été refaite à savoir :

- Arrêt n° 14 : 13 240.00 € HT
- Arrêt n° 15 : 27 976.58 € HT.

Interventions :

Madame LEPRAT rappelle qu'elle avait bien stipulé lors de la présentation du premier dossier qu'il était préférable d'attendre l'avis de la Commission d'Accessibilité et de ne pas commencer les travaux. C'est donc bien ce qui s'est produit !

Monsieur TABARD précise que seuls les projets devaient être revus et non le chiffrage des travaux qui reste identique et entre dans l'enveloppe budgétaire de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière d'AGGLOBUS pour le financement de ces travaux et annule la délibération n° 2015/11/07 du 5 Novembre 2015.

10. - REMBOURSEMENT PAR UN TIERS

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint aux finances, expose qu'en date du 17 Novembre 2015 la Police municipale a procédé à la capture de chiens dangereux, que Monsieur CATINAUD, Vétérinaire à SAINT FLORENT SUR CHER a été obligé d'anesthésier. Celui-ci a adressé sa facture s'élevant à 35.00 € TTC.

Les chiens ayant été identifiés et leur propriétaire retrouvé, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recouvrement de la somme de 35.00 € auprès de cette personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à recouvrer la somme auprès du propriétaire du chien.

11. - CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Monsieur le maire fait part que le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 : convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés selon les recommandations du Centre de Gestion du Cher et qui ont reçu les avis favorables du Comité Technique et de la Commission du Personnel en date du 19 novembre 2015, sont les suivants :

Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs

- Implication dans le travail
- Concevoir et conduire un projet
- Mettre en application un projet
- Fiabilité et qualité du travail effectué
- Assiduité
- Disponibilité
- Respecter les délais et les échéances
- Rigueur
- Anticipation et initiative

Analyse et synthèse
Respect de l'organisation collective du travail
Planification et organisation

Compétences professionnelles et techniques

Compétences techniques de la fiche de poste
Connaissance de l'environnement professionnel
Connaissances réglementaires
Instruire les dossiers
Respecter les normes et les procédures
Appliquer les directives données
Autonomie
Entretenir et développer ses compétences
Qualités d'expression écrite et orale
Maîtrise des nouvelles technologies (informatique et/ou haute technologie)
Adaptabilité aux nouvelles technologies
Innovation, réactivité, adaptabilité

Qualités relationnelles

Travail en équipe
Relations avec la hiérarchie
Relations avec les élus
Relations avec le public (politesse courtoisie)
Esprit d'ouverture au changement
Respect des valeurs du service public (continuité, égalité de traitement entre les administrés, poursuite de l'intérêt général)
Attitudes relationnelles dans l'environnement professionnel
Ecoute

Capacité d'encadrement OU d'expertise OU à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Animer une équipe et/ou un réseau
Fixer des objectifs et évaluer les résultats
Organiser et piloter
Conduire une réunion
Déléguer et contrôler
Dialoguer, communiquer, négocier
Faire des propositions
Prendre des décisions
Faire appliquer des décisions
Prévenir les conflits
Arbitrer les conflits
Identifier les compétences individuelles et collectives
Mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives
Former les collaborateurs
Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les critères ci-dessus pour la mise en œuvre de l'entretien professionnel dès 2015 en lieu et place de la notation annuelle.

12. - DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire fait part des dispositions législatives et réglementaires en vigueur qui imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

La démarche comporte deux axes :

1- Le Maire, compte tenu de la nature des activités de la collectivité et de leurs établissements publics, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

2- A la suite de cette évaluation, le Maire met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de la collectivité et de leurs établissements publics et, à tous les niveaux de l'encadrement.

Compte tenu de la difficulté de réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne sans aide extérieure, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du Document Unique et pour solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention (FNP).

L'intervention du préventeur du Centre de Gestion est soumise à la désignation en interne d'un Comité de Pilotage en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de la démarche, ce qui a été établi et validé au CHSCT du 1^{er} octobre 2015.

Pour donner suite aux avis favorables de la Commission du Personnel du 19 Novembre 2015, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'intervention du Centre de Gestion et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière au Fonds National de Prévention.

Interventions :

Il est demandé le coût financier de cette élaboration ?

Réponse : La loi a fixé cette obligation, pour l'heure aucune donnée n'a été chiffrée compte tenu de la complexité du dossier et des différents intervenants qui ne sont pas encore connus. Une estimation sera réalisée lors de l'élaboration du budget, afin d'obtenir une participation financière dès plus adaptée à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'intervention du Centre de Gestion et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès du FNP.

13. - TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES 2016

Monsieur le Maire explique que depuis la réforme du statut en 2007 et conformément à la disposition prévue à l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal doit fixer par délibération après avis du CTP les ratios d'agents susceptibles d'être promus à un grade d'avancement par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les grades. De plus, l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau d'avancement annuel. Enfin, à tout moment, les taux peuvent être révisés par délibération après nouvel avis du Comité Technique Paritaire.

En conséquence, suite aux avis favorables du Comité Technique Paritaire et de la Commission du Personnel du 19 novembre 2015, les taux d'avancement de grades ci-dessous sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal.

Les avancements seront ensuite présentés à la Commission Administrative Paritaire qui se réunira à la fin du mois de mars 2016 au Centre de Gestion du Cher, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2016.

Catégorie C

Grades d'avancement de la filière administrative :

Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	0 %

Grades d'avancement de la filière technique :

Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0 %
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %

Grades d'avancement de la filière animation :	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0 %
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0 %
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	0 %

Grades d'avancement de la filière culturelle :	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0 %
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	0 %

Grades d'avancement de la filière médico-sociale :	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	0 %
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	0 %

ATSEM* principal de 1 ^{ère} classe	0 %
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	0 %

*ATSEM = Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Grades d'avancement de la filière police municipale:	
Brigadier-chef principal	0 %
Brigadier	100 %

Catégorie B

Grades d'avancement de la filière administrative :	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0 %
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Grades d'avancement de la filière technique :	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Grades d'avancement de la filière animation :	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	0 %
Animateur principal 2 ^{ème} classe	100 %

Grades d'avancement de la filière médico-sociale :	
Educateur-chef de jeunes enfants	0 %
Educateur principal de jeunes enfants	100 %

Catégorie A

Grade d'avancement de la filière administrative :	
Attaché principal	0 %

Grade d'avancement de la filière technique :	
Ingénieur principal	0 %

Grade d'avancement de la filière médico-sociale :	
Infirmier en soins généraux hors classe	0 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur ce tableau d'avancement de grades pour l'année 2016.

14. - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DE L'ASSOCIATION SAINT FLORENT CULTURE

Monsieur le Maire explique que depuis 2003 la collectivité met un agent à disposition de Saint-Florent Culture pour l'animation des ateliers de poterie et d'art floral. La convention triennale de mise à disposition doit être renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est rappelé que le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 impose que l'association rembourse la rémunération de l'agent au vu d'un état récapitulatif.

Compte tenu des éléments qui précèdent et suite à l'avis favorable de la Commission du Personnel du 19 Novembre 2015 et de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 30 novembre 2015 à la mise à disposition, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'association pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Intervention :

Madame PROGIN demande si l'agent intervient pour les NAP ?

Madame BOUCHER répond négativement mais souligne les actions de l'agent menées dans les écoles durant son temps travaillé pour la ville. Il est rappelé que cet agent à un temps de travail décompté à l'année compte tenu de la répartition des ses heures entre l'association et la ville et en fonction des périodes scolaires.

Monsieur MILLOT MAYSOUNABE demande comment l'association peut couvrir une partie du salaire de l'agent ?

Il lui est répondu par l'intermédiaire de la subvention communale versée à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 22 voix pour et 6 abstentions, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} Janvier 2016.

15. - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part que lors de la remise à jour de l'inventaire communal, il a été relevé un certain nombre de parcelles de terrain appartenant à la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER qui étaient enclavées ou isolées et d'aucune utilité, ce qui est le cas pour la parcelle cadastrée Section BE n° 126 d'une superficie de 503 m² sise au lieudit les Brossats, classée en zone A du PLU.

Une recherche des propriétaires jouxtant ce terrain a été faite et une proposition d'acquisition leur a été adressée après avoir sollicité le Service de France DOMAINE qui a estimé en date du 8 Octobre 2015 la valeur vénale de ce bien à 140 € HT.

Par courrier du 18 Novembre 2015, Monsieur GOUSSARD James domicilié 145, La Paillonnerie – 18120 LAZENAY a fait part de son accord pour acquérir cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette cession aux termes énoncés, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez Maître ROBLET à BOURGES qui facturera ses frais à l'acquéreur.

16. - RESILIATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU STADE MAURICE BAQUET

Monsieur Jacques LAMBERT, Adjoint délégué aux Sports, explique que par délibération du 21 Octobre 1983, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec l'Union Sportive Florentaise (USF) pour la mise à disposition d'une partie de stade municipal Maurice Baquet comprenant le terrain de football et les vestiaires.

L'Union Sportive Florentaise vient de déclarer ne plus utiliser cette structure sportive depuis quelques temps.

Interventions :

Monsieur DURIEUX juge que ces conventions sont trop longues en durée et qu'il faudrait revoir toutes les conventions.

Monsieur CHARRETTE constate que le stade Maurice Baquet est de moins en moins utilisé par des sections sportives

Madame LEPRAT pense qu'il faudrait peut être revoir le devenir de cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, par 27 voix et 1 abstention, Monsieur le Maire à résilier la convention signée le 21 Octobre 1983.

17. - RESILIATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DES COURTS DE TENNIS DU STADE MAURICE BAQUET

Monsieur Jacques LAMBERT, Adjoint délégué aux Sports, expose que par délibération du 5 Septembre 1990, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec l'Union Sportive Florentaise (USF) - Section Tennis pour la mise à disposition de deux courts de tennis situés dans l'enceinte du Stade Maurice Baquet.

L'Union Sportive Florentaise – Section Tennis vient de déclarer ne plus utiliser cette structure sportive depuis quelques temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à résilier la convention signée le 20 Septembre 1990.

18. - AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

La Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dite Loi MACRON a modifié certaines dispositions du Code du Travail relatives aux exceptions au repos dominical.

A compter du 1^{er} Janvier 2016, la Loi en son Article 257, III, permet aux maires d'accorder 12 dimanches par an pendant lesquels le repos dominical peut être supprimé.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit donner son avis sur ces jours et la liste des dimanches sera fixée par arrêté municipal, qui doit être pris avant le 31 Décembre de chaque année.

Une consultation auprès des quatre magasins susceptibles d'être concernés par cette directive a été faite et pour l'année 2016, cinq dimanches sont pressentis pour des ouvertures exceptionnelles. Pour information, les organisations syndicales ont été également invitées à se prononcer sur ces dérogations.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2016, à savoir les :

- Dimanche 27 Mars 2016
- Dimanche 15 Mai 2016
- Dimanche 4 Décembre 2016
- Dimanche 11 Décembre 2016
- Dimanche 18 Décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par 18 voix contre et 10 abstentions sur l'ouverture des commerces les dimanches en 2016

Fait à St-Florent-s/Cher, le 17 Décembre 2015

La Secrétaire de séance,

S. BREUILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE ST FLORENT SUR CHER

PRINCIPAL

Numéro SIRET : 21180207900015

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE ST FLORENT SUR CHER

M 14

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015

voté par nature

ANNEE 2015

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (1)	65 090,00	65 090,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	32 741,00	
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		97 831,00	65 090,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DE LA PRESENTE DM (y compris le compte 1068)	56 754,00	56 754,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	365 921,00	206 290,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		422 675,00	263 044,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	520 506,00	328 134,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 816 396,00	32 741,00	3 856,00	3 856,00	36 597,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 587 782,00				
014	ATTENUATION DE PRODUITS	83 120,00				
65	Autres charges de gestion courante	682 228,00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	8 169 526,00	32 741,00	3 856,00	3 856,00	36 597,00
66	Charges financières	113 802,00		4 514,00	4 514,00	4 514,00
67	Charges exceptionnelles	3 854,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	9 402,00		216,00	216,00	216,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 296 584,00	32 741,00	8 586,00	8 586,00	41 327,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	226 920,56		57 529,00	57 529,00	57 529,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	275 425,00		-1 025,00	-1 025,00	-1 025,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	502 345,56		56 504,00	56 504,00	56 504,00
	TOTAL	8 798 929,56	32 741,00	65 090,00	65 090,00	97 831,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
---	---

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 831,00
---	--	-----------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	123 110,00		3 617,00	3 617,00	3 617,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	726 238,00		1 184,00	1 184,00	1 184,00
73	Impôts et taxes	5 160 944,00				
74	Dotations, subventions de participations	2 695 299,00		9 540,00	9 540,00	9 540,00
75	Autres produits de gestion courante	53 743,00				
	Total des recettes de gestion courante	8 759 334,00		14 341,00	14 341,00	14 341,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	6 174,00		4 419,00	4 419,00	4 419,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 765 508,00		18 760,00	18 760,00	18 760,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 746,00		46 330,00	46 330,00	46 330,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 746,00		46 330,00	46 330,00	46 330,00
	TOTAL	8 767 254,00		65 090,00	65 090,00	65 090,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
---	---

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 090,00
---	--	-----------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	10 174,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2014 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	1 475 581,00	365 921,00	504,00	504,00	366 425,00
	Total des dépenses d'équipement	1 475 581,00	365 921,00	504,00	504,00	366 425,00
10	Dotations, fonds et réserves	23 353,00				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	580 722,04		9 920,00	9 920,00	9 920,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues	9 746,52				
	Total des dépenses financières	613 821,56		9 920,00	9 920,00	9 920,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 089 402,56	365 921,00	10 424,00	10 424,00	376 345,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	1 746,00		46 330,00	46 330,00	46 330,00
041	Opérations patrimoniales (5)	1 209,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 955,00		46 330,00	46 330,00	46 330,00
	TOTAL	2 092 357,56	365 921,00	56 754,00	56 754,00	422 675,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	422 675,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget (1)	Restes à réaliser (2014 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	263 919,00	206 290,00	250,00	250,00	206 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	787 876,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 051 795,00	206 290,00	250,00	250,00	206 540,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	293 475,00				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	491 625,77				
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	83 902,00				
	Total des recettes financières	869 002,77				
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 920 797,77	206 290,00	250,00	250,00	206 540,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	226 920,56		57 529,00	57 529,00	57 529,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	275 425,00		-1 025,00	-1 025,00	-1 025,00
041	Opérations patrimoniales (5)	1 209,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	503 554,56		56 504,00	56 504,00	56 504,00
	TOTAL	2 424 352,33	206 290,00	56 754,00	56 754,00	263 044,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
	263 044,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 174,00
---	-----------

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (de la presente D.M. + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	36 597,00		36 597,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	4 514,00		4 514,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions		-1 025,00	-1 025,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	216,00		216,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		57 529,00	57 529,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	41 327,00	56 504,00	97 831,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 831,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	9 920,00		9 920,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement	366 425,00		366 425,00
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)		46 330,00	46 330,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	376 345,00	46 330,00	422 675,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	422 675,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (de la présente D.M. + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 617,00		3 617,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 184,00		1 184,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	Travaux en régie		46 330,00	46 330,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	9 540,00		9 540,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 419,00		4 419,00
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de fonctionnement - Total	18 760,00	46 330,00	65 090,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 090,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	206 540,00		206 540,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		-1 025,00	-1 025,00
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		57 529,00	57 529,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total	206 540,00	56 504,00	263 044,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	263 044,00
---	-------------------

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 816 396,00	3 856,00	3 856,00
60	Achats & variation des stocks	1 036 840,00	2 276,00	2 276,00
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	47 124,00	500,00	500,00
60611	Eau et assainissement	44 847,00		
60612	Énergie-Électricité	312 815,00		
60613	Chauffage urbain	168 300,00		
60621	Combustibles	500,00		
60622	Carburants	46 585,00		
60623	Alimentation	123 542,00	50,00	50,00
60624	Produits de traitement	17 000,00		
60628	Autres fournitures non stockées	2 840,00		
60631	Fournitures d'entretien	33 145,00		
60632	Fournitures de petit équipement	51 772,00	1 676,00	1 676,00
60633	Fournitures de voirie	36 357,00		
60636	Vêtements de travail	9 681,00		
6064	Fournitures administratives	14 945,00		
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	21 100,00		
6067	Fournitures scolaires	32 500,00		
6068	Autres matières et fournitures	73 787,00	50,00	50,00
61	Services extérieurs	506 690,00	1 080,00	1 080,00
611	Contrats de prestations de services	138 969,00		
6135	Locations mobilières	124 410,00		
61521	Terrains	2 000,00		
61522	Bâtiments	5 021,00	225,00	225,00
61523	Voies et réseaux	6 764,00		
61524	Bois et forêts	3 026,00		
61551	Matériel roulant	8 656,00		
61558	Autres biens mobiliers	15 056,00	2 079,00	2 079,00
6156	Maintenance	118 736,00		
616	Primes d'assurance	33 393,00		
617	Études et recherches	21 348,00	-1 224,00	-1 224,00
6182	Documentation générale et technique	8 436,00		
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00		
6188	Autres frais divers	875,00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 129,00		
6226	Honoraires	6 207,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00		
6231	Annonces et insertions	8 715,00		
6232	Fêtes et cérémonies	82 894,00		
6236	Catalogues et imprimés	9 480,00		
6237	Publications	17 890,00		
6238	Divers	3 235,00		
6241	Transports de biens	4 321,00		
6247	Transports collectifs	31 500,00	500,00	500,00
6256	Missions	9 220,00		
6261	Frais d'affranchissement	13 285,00		
6262	Frais de télécommunications	51 961,00		
627	Services bancaires et assimilés	41,00		
6281	Concours divers (cotisations...)	7 629,00		
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	723,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 125,00		
6288	Autres services extérieurs	710,00		
63512	Taxes foncières	9 500,00		
6353	Impôts indirects	280,00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00		
6358	Autres droits	20,00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	9 901,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 587 782,00		
6218	Autre personnel extérieur	4 500,00		
6331	Versement de transport	37 896,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 159,00		
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	63 903,00		
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	9 095,00		

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
64111	Rémunération principale	3 394 694,00		
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	76 853,00		
64118	Autres indemnités.	1 790,00		
64131	Rémunérations	340 619,00		
64138	Autres indemnités	430,00		
64162	Emplois d'avenir	2 500,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	543 597,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	884 797,00		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	17 960,00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	120 000,00		
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	56 789,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 700,00		
6488	Autres charges	1 500,00		
014	Atténuations de produits	83 120,00		
73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	83 120,00		
65	Autres charges de gestion courante	682 228,00		
6531	Indemnités	63 865,00		
6532	Frais de mission	1 000,00		
6533	Cotisations de retraite	2 642,00		
6534	Cotisations de sécurité sociale-part patronale	5 270,00		
6541	Créances admises en non-valeur	235,00		
6553	Service d'incendie	285 344,00		
6554	Contributions aux organismes de regroupement	63 352,00		
6558	Autres contributions obligatoires	500,00		
657341	Communes membres du GFP	1 100,00		
657362	CCAS	44 764,00		
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	214 156,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	8 169 526,00	3 856,00	3 856,00

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	113 802,00	4 514,00	4 514,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 868,00	1 695,00	1 695,00
66112	Intérêts-Rattachement des ICNE Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice = 43435.98 Montant de l'exercice N-1 = 41630.13	1 434,00	2 719,00	2 719,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00		
668	Autres charges financières	2 500,00	100,00	100,00
6688	Autres	2 500,00	100,00	100,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 854,00		
6713	Secours et dots	20,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 700,00		
6745	Subventions aux personnes de droit privé	540,00		
678	Autres charges exceptionnelles	1 594,00		
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)	9 402,00	216,00	216,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	8 296 584,00	8 586,00	8 586,00
023	Virement à la section d'investissement	226 920,56	57 529,00	57 529,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	275 425,00	-1 025,00	-1 025,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	275 425,00	-1 025,00	-1 025,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	502 345,56	56 504,00	56 504,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	502 345,56	56 504,00	56 504,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	8 798 929,56	65 090,00	65 090,00

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	32 741,00
----------------------------------	-----------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 831,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	123 110,00	3 617,00	3 617,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	118 110,00	3 617,00	3 617,00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 000,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	726 238,00	1 184,00	1 184,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	15 000,00		
70312	Redevances funéraires	1 000,00		
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	285,00		
70388	Autres redevances et recettes diverses	12 900,00		
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	52 500,00		
70631	A caractère sportif	2 400,00		
70632	A caractère de loisirs	49 300,00		
7066	Redevances et droits des services à caractère social	242 500,00		
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	168 200,00		
70688	Autres prestations de services	430,00		
70841	aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles	9 160,00		
70846	Au GFP de rattachement	100,00		
70848	aux autres organismes	154 438,00		
70873	par les C.C.A.S.	1 050,00		
70876	Par le GFP de rattachement		1 184,00	1 184,00
70878	par d'autres redevables	16 975,00		
73	Impôts et taxes	5 160 944,00		
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 770 301,00		
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	409 763,00		
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	118 211,00		
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	28 444,00		
7323	FNGIR	497 189,00		
7325	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	84 348,00		
7336	Droits de place	15 000,00		
7338	Autres taxes	810,00		
7343	Taxe sur les pylônes électriques	42 000,00		
7351	Taxe sur l'électricité	89 878,00		
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	105 000,00		
74	Dotations, subventions de participations	2 695 299,00	9 540,00	9 540,00
7411	Dotations forfaitaires	1 552 045,00		
74121	Dotations de solidarité rurale	291 156,00		
74127	Dotations nationales de péréquation	42 122,00		
74712	Emplois d'avenir	2 000,00		
74718	Autres	31 087,00	3 240,00	3 240,00
7473	Départements	5 000,00		
74741	Communes membres du GFP	333,00		
74748	Autres communes	275,00		
7478	Autres organismes	191 872,00	6 300,00	6 300,00
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	800,00		
748311	Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	112 916,00		
748313	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	261 426,00		
748314	Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	25 163,00		
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	21 609,00		
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	157 495,00		
75	Autres produits de gestion courante	53 743,00		
752	Revenus des immeubles	51 389,00		
758	Produits divers de gestion courante	2 354,00		
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	8 759 334,00	14 341,00	14 341,00

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	6 174,00	4 419,00	4 419,00
7713	Libéralités reçues	500,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 150,00		
7788	Produits exceptionnels divers	4 524,00	4 419,00	4 419,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	8 765 508,00	18 760,00	18 760,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 746,00	46 330,00	46 330,00
722	Immobilisations corporelles		46 330,00	46 330,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	1 746,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 746,00	46 330,00	46 330,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	8 767 254,00	65 090,00	65 090,00

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 090,00
--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)	1 475 581,00	504,00	504,00
10	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	42 771,00		
11	AUTRES BATIMENTS	29 586,00	-225,00	-225,00
13	MISSION LOCALE	87 959,00		
14	CENTRE ARAGON	22 131,00		
15	CINEMA LE RIO	30 201,00		
16	RESTAURANT SCOLAIRE	20 856,00		
17	MEDIATHEQUE	15 894,00		
18	POLICE MUNICIPALE	20 456,00	729,00	729,00
30	SALLES MUNICIPALES	1 862,00		
50	POLE ASSOCIATIF	6 149,00		
60	POLE ENFANCE	4 676,00		
62	SECTEUR JEUNESSE	2 879,00		
74	BATIMENTS SCOLAIRES	74 585,00		
76	HOTEL DE VILLE	8 672,00		
77	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	37 089,00		
79	TRAVAUX DE VOIRIE	678 229,00		
80	OPERATIONS FONCIERES	352 230,00		
81	BATIMENTS SPORTIFS	39 356,00		
	Total des dépenses d'équipement	1 475 581,00	504,00	504,00
10	Dotations, fonds et réserves	23 353,00		
10223	T.L.E.	23 353,00		
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	580 722,04	9 920,00	9 920,00
1641	Emprunts en euros	580 722,04	9 920,00	9 920,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	9 746,52		
	Total des dépenses financières	613 821,56	9 920,00	9 920,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 089 402,56	10 424,00	10 424,00

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)	1 746,00	46 330,00	46 330,00
139158	Autres groupements	546,00		
13918	Autres	1 200,00		
21318	Autres bâtiments publics		34 109,00	34 109,00
2151	Réseaux de voirie		12 221,00	12 221,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 209,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 209,00		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 955,00	46 330,00	46 330,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 092 357,56	56 754,00	56 754,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	+	365 921,00
----------------------------------	---	------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+	
--	---	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	422 675,00
---	---	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;
(6) Voir annexe IV A 8 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	263 919,00	250,00	250,00
1311	État et établissements nationaux	250,00	250,00	250,00
1318	Autres	4 487,00		
1321	État et établissements nationaux	18 666,00		
13251	GFP de rattachement	55 302,00		
13258	Autres groupements	64 916,00		
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	106 398,00		
1348	Autres	13 900,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	787 876,00		
1641	Emprunts en euros	787 876,00		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	1 051 795,00	250,00	250,00
10	Dotations, fonds et réserves	785 100,77		
10222	F.C.T.V.A.	148 342,00		
10226	Taxe d'aménagement	54 000,00		
103	Plan de relance FCTVA	91 133,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	491 625,77		
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations	83 902,00		
	Total des recettes financières	869 002,77		
45...2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 920 797,77	250,00	250,00

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	226 920,56	57 529,00	57 529,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	275 425,00	-1 025,00	-1 025,00
2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	902,00	-2,00	-2,00
28031	Frais d'études	2 402,00	-1,00	-1,00
28033	Frais d'insertion	312,00		
2804132	Départ. : Bâtiments et installations	4 454,00	-2,00	-2,00
28041412	Com.memb.du GFP : Bâtim. et installations	125,00	-1,00	-1,00
28041582	Autres Group : Bâtim. et installations	36 409,00	-18,00	-18,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	2 170,00	-1,00	-1,00
2804182	Bâtiments et installations	1 258,00	-1,00	-1,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	1 446,00		
28051	Concessions et droits similaires	12 620,00	-9,00	-9,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 315,00	-8,00	-8,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	3 688,00	-2,00	-2,00
281532	Réseaux d'assainissement	24 356,00	-12,00	-12,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 808,00	125,00	125,00
281571	Matériel roulant	17 090,00	-3 987,00	-3 987,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	13 613,00	-539,00	-539,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	30 154,00	-240,00	-240,00
28182	Matériel de transport	23 434,00	-1,00	-1,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 221,00	224,00	224,00
28184	Mobilier	18 017,00	184,00	184,00
28188	Autres immobilisations corporelles	60 631,00	3 266,00	3 266,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	502 345,56	56 504,00	56 504,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 209,00		
2033	Frais d'insertion	1 209,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	503 554,56	56 504,00	56 504,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	2 424 352,33	56 754,00	56 754,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	206 290,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	263 044,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
 (2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
 (3) Hors restes à réaliser ;
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 11
LIBELLE : AUTRES BATIMENTS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2015	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	733 230,19	6 281,00	-225,00	-225,00	
20	Immobilisations incorporelles	16 793,64				
2031	Frais d'études	16 740,80				
2051	Concessions et droits similaires	52,84				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	545 696,44	6 281,00	-225,00	-225,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	80 797,85				
21316	Équipements du cimetière	75 464,60				
21318	Autres bâtiments publics	328 136,83	6 281,00	-225,00	-225,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 392,79				
2184	Mobilier	3 545,74				
2188	Autres immobilisations corporelles	29 434,25				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	170 740,11				
2313	Constructions	170 740,11				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	6 056,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DMB04 15-12-2015 - 04/12/2015	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 18
LIBELLE : POLICE MUNICIPALE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2015	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES		17 696,00	729,00	729,00	
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			729,00	729,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile			729,00	729,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours		17 696,00			
2313	Constructions		17 696,00			

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		250,00
13 Subventions d'investissement		250,00
1311 État et établissements nationaux		250,00
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
204 Subventions d'équipement versées		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	18 175,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 28

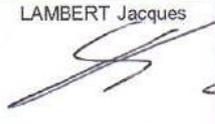
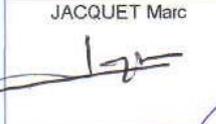
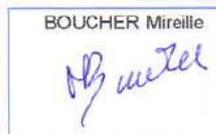
VOTES : Pour dont 3 pouvoir 28
 Contre /
 Abstentions /

 Date de convocation : 09 DEC. 2015

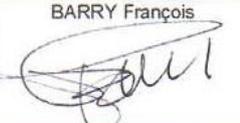
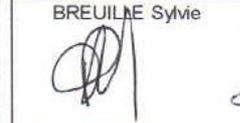
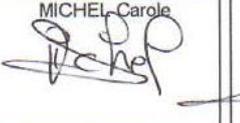
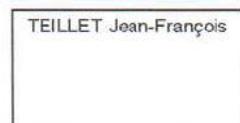
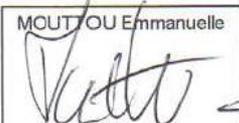
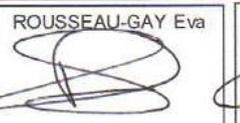
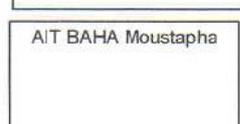
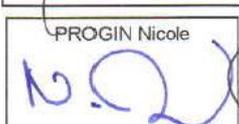
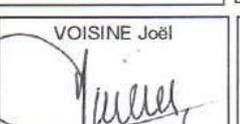
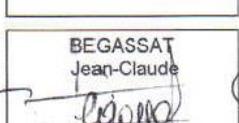
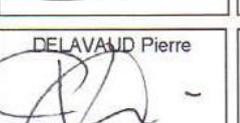
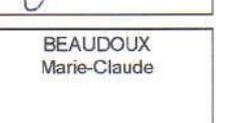
Présenté par M. le Maire de St Florent s/cher
 A Saint-Florent-sur-Cher, le 15 décembre 2015


Roger JACQUET
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.
 A Saint-Florent-sur-Cher, le 15 décembre 2015

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

LAMBERT Jacques 	JACQUET Marc 	DEBOIS Anne-Marie 	TABARD Alain 	} Les Adjoints au maire
DEMAY Françoise 	BOUCHER Mireille 	LASNE Marie 	LEMKHAYER Kamal 	

Les Conseillers municipaux

BARRY François 	BREUILLE Sylvie 	MILLOT-MAYSOUNABE Olivier 	MICHEL Carole 	DURIEUX Olivier 
BUSSIÈRE Laurence 	TEILLET Jean-François 	MOUTOU Emmanuelle 	ROUSSEAU-GAY Eva 	SEBA Hakim 
TOURNEZIOT Amandine 	AIT BAHA Moustapha 	PROGIN Nicole 	VOISINE Joël 	ROBERT Marinette 
CHARRETTE Philippe 	LEPRAT Monique 	BEGASSAT Jean-Claude 	DELAVALD Pierre 	BEAUDOUX Marie-Claude 

Certifié exécutoire par
à la Préfecture du Cher, le

, compte tenu de la transmission en 1 exemplaire,
et de la publication le

A Saint-Florent-sur-Cher, le

BORDEREAU DE DEPOT DES DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE DE RECEPTION

Nom de la collectivité :
MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER
18400

SO = Sans objet
NC = non concerné

NATURE DES DOCUMENTS	DOCUMENTS BUDGETAIRES TRANSMIS (à compléter par la collectivité)									
	PRINCIPAL									
Débat d'orientation budgétaire	NC									
Budget primitif	NC									
Délibération de vote du budget	NC									
Compte administratif	NC									
Délibération de vote du Compte administratif	NC									
Délibération d'affectation du résultat	NC									
Etat des restes à réaliser	NC									
Délibération d'approbation du compte de gestion	NC									
Budget supplémentaire	NC									
Décision modificative (hors délibération) DMB 04 -15-12-2015	X									

Observations : (cadre réservé à l'administration)

Cachet de la commune et signature du maire :



Roger JAQUET

Cachet de réception en Préfecture :
Préfecture du Cher, le

18 DEC. 2015

